

Présents (16) : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël et RIET Laetitia

Absents/Excusés (3) : MALAN Laetitia, NEVEU Jérôme, CLAES Marie,

Pouvoirs (3) : MALAN Laetitia à ROBINEAU Christelle, NEVEU Jérôme à FAUVE Jennifer, CLAES Marie à RIET Laetitia

Assistait également : Madame PAYEMENT, secrétaire administratif des élus de la Mairie de Chalais

Début de la séance à 20 heures 00.

ORDRE DU JOUR :

1. Election du secrétaire de séance
2. Arrêt du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026

FINANCES

3. DM OP210 : régularisation frais de notaire - acquisition « Chemin Bois de Grégoire »

ENVIRONNEMENT – AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE – DOMAINE ET PATRIMOINE

4. Travaux pour renfort de la structure de la Salle Omnisport « COSEC »
5. Aménagement d'un parking pour les cars à côté de la maison de retraite
6. Mis en vente des bâtiments 66 avenue de la Gare et 51 route de Barbezieux
7. Vente du bâtiment 4 place Irénée Mauget

AFFAIRES DIVERSES

8. Informations sur les décisions du Maire
9. Informations et questions diverses :
 - Décoration Noël
 - Feux d'artifice du 13 juillet

RAPPORT 1 – ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'article L.2121-15 du C.G.C.T. dispose qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Monsieur le Maire propose : Béatrice CHARIERAS

Pour : 19 Contre : Abstention : Ne prend pas part au vote :

RAPPORT 2 – ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Le projet de procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 a été transmis à tous les élus par messagerie électronique.

La liste des délibérations du conseil municipal du 5 juin 2026 a été affichée en Mairie, publiée sur le site internet de la commune et sur l'application PanneauPocket.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal du 5 juin 2026.

Pour : 19 Contre : Abstention : Ne prend pas part au vote :

RAPPORT 3 – DM OP210 – RÉGULARISATION FRAIS DE NOTAIRE – ACQUISITION « CHEMIN BOIS DE GRÉGOIRE »

Rapporteur : Olivier BLANCHETON

Projet de délibération :

« Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la régularisation des frais de notaires concernant l'acquisition du chemin des Renaudières situé au lieu-dit Bois de Grégoire, il y a lieu d'ouvrir les crédits nécessaires comme suit :

COMPTE	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
605	Achats de matériel	500,00	
023	Virement à la section d'investissement	500,00	
021	Virement de la section d'investissement		500,00
2115 OP 210	Acquisition de terrain	500,00	

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité

- **DÉCIDE** d'ouvrir les crédits nécessaires tels que présentés ci-dessus.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE À CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Olivier BLANCHETON »

Le Maire propose à l'assemblée d'en débattre et l'invite à se prononcer sur le projet de délibération ci-dessus :

Pour 19

Contre

Abstention

Ne prend pas part au vote

RAPPORT 4 – TRAVAUX POUR RENFORT DE LA STRUCTURE DE LA SALLE OMNISPORT « COSEC »

Rapporteur : Olivier BLANCHETON

Projet de délibération :

« Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du suivi de l'état de la salle omnisports « COSEC », des investigations techniques ont mis en évidence la nécessité de réaliser des travaux de renforcement de la structure afin de procéder à l'installation de panneaux photovoltaïques et d'assurer la continuité de son utilisation.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Afin de répondre à ce besoin, la commune a sollicité plusieurs entreprises spécialisées. À l'issue de cette consultation, deux devis correspondant aux prestations nécessaires ont été reçus. (Mis en pièce-jointe)

- **Entreprise CBMEC – Chalais 16210** : montant de **22 000 € HT**, soit **26 400 € TTC** ;
- **Entreprise Arbre Construction – Rouzède 16220** : montant de **22 661,37 € HT**, soit **27 193,64 € TTC**.

Après examen des devis, de leur contenu technique et de leur montant, le Conseil municipal considère que ces offres répondent aux besoins de la commune.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise **Entreprise CBMEC – Chalais 16210**, d'un montant de **22 000 € HT** (26 400 € TTC), pour les prestations qui lui sont confiées

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision ;

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE À CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Olivier BLANCHETON »

Le Maire propose à l'assemblée d'en débattre et l'invite à se prononcer sur le projet de délibération ci-dessus :

Pour 19 Contre Abstention Ne prend pas part au vote

RAPPORT 5 – AMENAGEMENT D'UN PARKING POUR LES CARS A COTE DE LA MAISON DE RETRAITE

Rapporteur : Olivier BLANCHETON

Projet de délibération :

« Le Conseil municipal de la commune de Chalais,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de réaliser un parking destiné au stationnement des autocars à proximité de la Maison de Retraite afin d'améliorer les conditions d'accueil, de circulation et de sécurité des usagers ;

Considérant les deux devis présentés :

- **Entreprise NAUDIN TP – Saint Romain 16210** : montant de **4 770 € HT**, soit **5724 € TTC** ;
- **Entreprise DUPUY & FILS – Saint Privat en Perigord 24410** : montant de **4 976 € HT**, soit **5 971,20 € TTC**.

Après examen des offres et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

DECIDE de retenir le devis de l'entreprise **Entreprise NAUDIN TP – Saint Romain 16210**, pour un montant de **4 770 € HT**, soit **5 724 € TTC**, concernant les travaux d'aménagement d'un parking pour les cars à proximité de la Maison de Retraite de Chalais.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette opération.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026, à l'opération correspondante.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE À CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Olivier BLANCHETON »

Le Maire propose à l'assemblée d'en débattre et l'invite à se prononcer sur le projet de délibération ci-dessus :

Pour 19 Contre Abstention Ne prend pas part au vote

RAPPORT 6 – MIS EN VENTE DES BATIMENTS 66 AVENUE DE LA GARE ET 51 ROUTE DE BARBEZIEUX

Rapporteur : Béatrice CHARIERAS

Projet de délibération :

« Vu

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- les documents cadastraux annexés à la présente délibération ;

Considérant

Que la commune est propriétaire des bâtiments situés à :

- Bâtiment n°1 : 66 avenue de la Gare, Section B parcelle n° 1286 d'une contenance de 1 163m² ; prix de vente à 95 000€
- Bâtiment n°2 : 51 route de Barbezieux, Section C parcelle n° 402 d'une contenance de 587m² ; prix de vente à 120 000 €
-

Que ces bâtiments ne sont plus affectés à un service public communal et ne présentent plus d'utilité pour les besoins de la collectivité ;

Que leur conservation engendre des frais d'entretien importants ;

Qu'il est dans l'intérêt de la commune de procéder à leur cession afin de valoriser son patrimoine et de dégager des ressources pour financer ses projets d'investissement ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

DÉCIDE d'approuver la mise en vente des deux bâtiments communaux situés à 66 avenue de la Gare et 51 route de Barbezieux – 16210 Chalais

DE FIXER le prix de vente à :

- Bâtiment n°1 : 95 000 € ;
- Bâtiment n°2 : 120 000 € ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette opération, notamment :

- procéder aux mesures de publicité adaptées ;
- recueillir les offres d'acquisition ;
- négocier dans l'intérêt de la commune ;
- signer toute promesse de vente, tout acte administratif ou notarié et tout document nécessaire à la réalisation de la cession.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE À CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Olivier BLANCHETON »

Le Maire propose à l'assemblée d'en débattre et l'invite à se prononcer sur le projet de délibération ci-dessus :

Pour 19

Contre

Abstention

Ne prend pas part au vote

RAPPORT 7 – VENTE DU BATIMENTS 2 PLACE IRENEE MAUGET

Rapporteur : Béatrice CHARIERAS

Projet de délibération :

« Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la proposition d'achat présentée par l'agence immobilière SAFTI de M. BEAMONTE Philippe en date du 18 mai 2026 tendant à l'acquisition du bien communal situé 2 place Irénée Mauget ; pour un prix d'achat de 30 000 € ;

Considérant que M. BEAMONTE Philippe a manifesté son intérêt pour l'acquisition de ce bien à la suite de sa demande après visite effectuée par l'intermédiaire de l'agence immobilière SAFTI ;

Considérant que ce bien n'est plus nécessaire à l'exercice des missions de service public de la commune ;

Considérant l'intérêt pour la commune de procéder à sa cession ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

DÉCIDE d'approuver la vente du bien communal sis 2 place Irénée Mauget, au profit de M. BEAMONTE Philippe.

DE FIXER le prix de vente à la somme de 30 000 € (en toutes lettres : trente mille euros).

Les frais de notaire et tous les frais afférents à la vente seront à la charge de l'acquéreur.

DAUTORISER M. le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE À CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Olivier BLANCHETON »

Le Maire propose à l'assemblée d'en débattre et l'invite à se prononcer sur le projet de délibération ci-dessus :

Pour 19 Contre Abstention Ne prend pas part au vote

RAPPORT 8 – INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE

RAPPORTEUR : MURIEL SAINT-LOUPT

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 octobre 2020, instaurant le Droit de Prémption Urbain sur la commune de CHALAIS au bénéfice de la Commune ;

Il a été décidé de ne pas préempter les biens suivants :

N° décision	NOTAIRES	Adresse du bien, références cadastrales et contenance
21/2026	Me DESAUTEL Alexandre	7 rue St Exupéry – cadastré A N°596 – contenance 690m ²
22/2026	Me TETOIN Gaël	6 rue Alfred de Vigny – cadastré C N°535 et N°537 – contenance 170m ² et 116m ²
23/2026	Me TETOIN Gaël	21 rue Albert Camus – cadastré A N°690 – contenance 681m ²
24/2026	Me TETOIN Gaël	53 route de Barbezieux – cadastré C N°561 – contenance 175m ²
25/2026	Me TETOIN Gaël	2 rue Emile Bon – cadastré A N°425 – contenance 150m ²
26/2026	Me TETOIN Gaël	41 route de Barbezieux – cadastré C N°482 et N°396 – contenance 290m ² et 250m ²
27/2026	Me TETOIN Gaël	9 route de Périgueux – cadastré A N°441 et N°855 – contenance 558m ² et 15m ²
28/2026	Me TETOIN Gaël	25 rue Alfred de Vigny – cadastré C N°98 – contenance 255m ²
29/2026	Me DESAUTEL Alexandre	19 rue du Colombier – cadastré B N°1239 – contenance 732m ²
30/2026	Me TETOIN Gaël	22 place de l'Hôtel de Ville – cadastré C N°171 – contenance 207m ²
31/2026	Me TETOIN Gaël	31 route de Saint-Christophe – cadastré A N°432 – contenance 87m ²

RAPPORT 9 – INFORMATIONS DIVERSES

- **L'Abattoir**, actuellement en liquidation, rencontre avec les salariés de l'abattoir pour le licenciement. La mairie va faire appel à une personne de loi pour nous aider à avancer dans le dossier étant propriétaire du bâtiment.
- **Décoration Noël dans Chalais**, rencontre avec la société Elypse et fait un tour dans la commune pour la disposition des nouvelles décorations choisi pour une location sur 4 ans avis mise en place de la société et enlèvement compris dans le contrat de location.
- **Feux d'artifice du 13 juillet** si arrêté de la préfecture le feu sera reporté et non annulé

- **Défilé le 14 juillet**, commencement à 11h00, présence de majorettes, Maire et ses élus (présents), CMJ, Association, pompiers, gendarmes et aérodrome fera une animation. Pot offert place du champ de foire a la fin du défilé
- **A partir de septembre**, nous inviterons à chaque conseil une association de la commune viendra se présenter 30 mn en début de séance.
- **2ème samedi de chaque mois**, astreinte du maire et ses élus, ouverte aux publics pour échanger sur des dossiers communaux ou des demandes de la population.
- **Forum des associations** organisé le dimanche 13 septembre 2026 de 9h00 à 13h00 à la salle des fêtes

RAPPORT 9 – QUESTIONS DIVERSES

- **Ecole Des 6 Arbres** départ des classes au collèges de Chalais

Secrétaire de séance
Béatrice CHARIERAS



Fin de séance 20h52

Le Maire
Olivier BLANCHETON

